

Français 8 à 15 – Les classes de mots

VIII- Les déterminants

Le déterminant est un **constituant obligatoire** du groupe nominal. Il **précède un nom et le détermine** (c'est sa fonction), c'est-à-dire qu'il apporte des précisions : **genre, nombre**.

ARTICLES	
Définis	<i>Le, la, les</i>
Définis élidés	<i>l'</i>
Définis contractés	<i>Au (à + le), aux (à + les), du (de + le), des (de + les).</i>
Indéfinis	<i>Un, une, des</i>
Partitifs	<i>Du, de la, (des)</i>
DETERMINANTS	
Démonstratifs	<i>Ce, cet, cette, ces</i>
Possessifs	<i>Mon, ton, son, ma, ta, sa, notre, votre, leur, mes tes ses, nos, vos, leur(s)</i>
Indéfinis	<i>Chaque, tout, certain(s), quelque(s), plusieurs, aucun(e), nul(le) ...</i>
Numéraux cardinaux	<i>Deux, trois, dix, cent, mille ... (nombre précis)</i>
Interrogatifs / exclamatifs	<i>Quel, quelle, quels, quelles</i>

Règles générales :

- Certains déterminants sont **cumulables** entre deux. *Ex : Les trois musiciens.*
- Le déterminant se place **avant le nom**, mais certains éléments peuvent s'intercaler entre eux (adjectif épithète ou autre déterminant). *Ex : Le pauvre homme / Le même homme.*
- Le déterminant **actualise** le nom : il permet au locuteur d'identifier le nom dans un contexte donné.
- Un déterminant placé devant n'importe quel élément linguistique le **transforme en nom** : il le **substantive** / le **nominalise**.
- Le déterminant permet de différencier les noms épïcènes (même forme au masculin et au féminin). *Ex : le libraire / la libraire ; un secrétaire / une secrétaire ; le livre / la livre.*

1) L'article défini

On emploie un **article défini** quand :

- Le **réfèrent** auquel renvoie le nom est **connu** de celui à qui on s'adresse (valeur déictique),
- Le nom a **déjà été introduit** dans le texte (le GN est alors une **reprise** -> **emploi anaphorique**),
- Le nom est déterminé par des **expansions**,
- Le GN a une **valeur générique** et désigne un concept général (ou une espèce générale). *Ex : Le cheval est la plus noble conquête de l'homme.*

L'article défini peut être **élide** (lorsque le mot qui suit commence par une voyelle ou un « h » muet) ou **contracté** (quand il est précédé de la préposition « de » ou « à »).

Attention :

- « **Du** » peut être article **défini contracté** (ex : *L'âge du capitaine*) ou article **partitif** (ex : *Prends du pain*).
→ Astuce : On peut utiliser un autre déterminant pour repérer l'article défini : la **préposition + le démonstratif** (par exemple) : *L'âge de ce capitaine / Le sommet de ces montagnes*.
- « **Des** » peut être article **défini contracté** (ex : *Le sommet des montagnes*) ou article **indéfini** (ex : *des lueurs apparaissent*).
→ Astuce : Mettre le groupe au **singulier**. Ex : *Une montagne domine le paysage (article indéfini) / En haut de la montagne (article défini contracté)*.
- « **Le, la, les, l'** » peuvent être **articles définis** ou **pronoms personnels**. Ex : *La pomme est juteuse (art défini) / Je la mange (pronom personnel)*.

2) L'article indéfini

L'article indéfini s'emploie pour :

- **Introduire un nom inconnu** par l'interlocuteur ou par encore évoqué dans l'énoncé,
- Conférer au nom une **valeur générique**. Ex : *Une vache a des cornes*.
- Donner un **sens numéral**. Ex : *J'arrive dans une heure. (« une » est remplaçable par « deux »)*.

Attention :

- A la forme négative ou lorsqu'il précède un adjectif au pluriel, l'article indéfini « **des** » se réduit à « **de** » ou « **d'** ». Ne **pas confondre avec la préposition**. Ex : *C'est une belle fleur -> ce sont de belles fleurs*.

3) L'article partitif

Il a deux formes au singulier : « **du** » (masculin), « **de la** » (féminin).

Il désigne une partie d'une **réalité non dénombrable**, ou une **entité abstraite**. Ex : *du sable, de la boue, du toupet*.

On ne l'emploie généralement pas au pluriel, sauf pour les noms exclusivement pluriels. Ex : *des rillettes, des cendres*.

4) Les déterminants démonstratifs

Ils ont deux formes au masculin singulier : « **ce** » et « **cet** » (s'emploi devant une voyelle ou un « h » muet. Ex : *cet hôtel*). / « **Cette** » : féminin singulier. / « **Ces** » : pluriel (masculin et féminin).

Ils peuvent être renforcés par une particule d'origine adverbiale placée après le nom (Ex : *Cette revue-là / ce journal-ci*).

Ils contribuent à la référence du groupe nominal de deux façons :

- Ils ont une **valeur déictique** : lorsque le démonstratif permet au GN de référer un élément appartenant à la situation d'énonciation, dans le temps ou l'espace. Ex : *Ce matin, Pierre a*

oublié ce dossier sur son bureau. -> « matin » et « dossier » sont compréhensibles grâce à la situation donnée. Peut être mentionné par un geste.

- Ils ont une **valeur anaphorique** s'ils renvoient à un élément du texte (reprises textuelles). Ex : *Mon frère, cet idiot, est en retard.*
 - ➔ Se demander si le déterminant renvoie à la situation d'énonciation ou à un élément du texte.

5) Les déterminants possessifs

Ils varient en **genre** et en **nombre** en fonction du **nom** qu'ils déterminent, varient en fonction de la **personne grammaticale**, du **nombre de possesseurs**, de **l'initiale** du mot déterminé (s'il est au féminin).

Ils établissent une **relation** entre la **personne qui possède et l'objet possédé**. Ex : *mes pantoufles / mon chat.*

Ils interviennent lors des **reprises**. Ex : *Le concierge a été retrouvé inanimé. Son agresseur est recherché. (« son agresseur » = l'agresseur de la concierge).*

6) Les déterminants indéfinis

- ➔ Devant un nom comptable : *Aucun(e), nul(le), pas un(e), quelque(s), n'importe quel(le/s), certain(e)s, divers(e)s, différent(e)s, plusieurs, certain(e)(s), maint(e)(s), tout(e)(s), tous, chaque ...*
- ➔ Devant un nom comptable ou non comptable : *Beaucoup de, bien des, la plupart des, peu de, moins de, plus de ...*
- ➔ Qui spécifient l'identité ou la non-identité : *tel, même, autre.*

Attention : « **même** » et « **autre** » sont des déterminants pour certaines grammaires, mais ils ne peuvent pas s'employer seuls devant un nom : ils sont associés à un article. Ex : *Un autre homme.*

7) Les autres déterminants

Les **déterminants numériques cardinaux** (*deux, trois, cent...*) expriment le **nombre précis d'entités**. Ex : *Les trois petits cochons. / Deux cents invités.*

Les **déterminants interrogatifs et exclamatifs** (*quel(s), quelle(s)*) ont la même forme. On les distingue grâce au **type de phrase** dans lesquelles ils sont employés. Ex : *Quel ennui ! / Quelle heure est-il ?*

IX- Le nom

Un nom est généralement précédé d'un **déterminant**. Il constitue le **noyau du GN** et tient son **genre** de lui-même. Il faut distinguer les **noms communs** et les **noms propres**.

N'importe quel mot peut devenir un nom s'il est précédé d'un déterminant. Ex : *le moi, le boire, les dire, le pourquoi, le pour, le presque rien...*

Parfois le nom n'est pas précédé d'un déterminant (titres de livre, dans certaines constructions (*rendre justice, avec joie*), énumérations (*il y avait bérets, chapeaux...*), quand le nom est une apostrophe (*Bonjour, habitants, ...*) ou un attribut (*Léa est musicienne*).

Le **nom propre** s'applique de façon constante à un seul « objet ». Il a un **référent unique**. Souvent, il n'a pas de déterminant. *Ex : Paris, Jérôme etc.*

Le **nom commun** peut virtuellement s'appliquer à **tous les « objets »** qui répondent à la même définition. Il ne désigne pas un « objet » précis. *Ex : « un chien » peut désigner un caniche, un fox, un berger allemand etc.*

1) Différents types de noms du point de vue sémantique

Le nom sert à identifier les **entités du monde réel**. Selon les entités qu'il désigne, le nom possède des caractéristiques lexicales qui permettent de constituer des sous-catégories.

- **Nom animé** : désigne des êtres vivants (pronoms associés : **lui / elle**). *Ex : vache, chat, femme.*
 - Noms **humains** (pronom associé : qui / personne). *Ex : fermière, infirmier.*
 - Noms **non humains** (pronom associé : que / rien). *Ex : chat, brebis.*
- **Nom non animé** : désigne des choses (pronoms associés : **y / en**). *Ex : chaise, rocher, voiture.*
- **Noms comptables** : peuvent être **dénombrés** et être précédés par un **déterminant numéral**. *Ex : trois maisons.*
- **Noms massifs** : ne peuvent pas être dénombrés, désignent des **entités continues** ou homogènes. *Ex : on ne peut pas dire « deux jalousies » ou « quatre eaux ».*
- **Noms concrets** : ont des référents accessibles par au moins un des **cinq sens** (ouïe, goût, toucher, odorat, vue). *Ex : mer, terre, feu.*
- **Noms abstraits** : ne sont pas accessibles par un des cinq sens. *Ex : bonheur, confiance, joie.*

2) Le nom d'un point de vue morphologique

Le genre du nom : le nom tient son genre de lui-même. Il y a deux genres en français : **masculin** et **féminin**. Le genre peut être lié au **sexe** ou fixé **arbitrairement**.

Les marques du genre :

- Distinction masculin / féminin peut se faire par :
 - L'emploi de **suffixes** différents. *Ex : instituteur / institutrice.*
 - L'emploi de **mots** différents. *Ex : fille / garçon.*
 - L'emploi de **déterminants** différents s'il n'y a qu'un seul mot. *Ex : un/une élève.*
- Le féminin peut être marqué par :
 - Un « e » **ajouté au nom masculin** :
 - Sans modification de la prononciation. *Ex : ami / amie.*
 - Avec modification de la prononciation. *Ex : étudiant / étudiante.*
 - L'ajout d'un **suffixe**. *Ex : âne / ânesse ; mule / mulet ; danseur / danseuse.*

NB : certains homonymes sont distingués par le genre. *Ex : un livre / une livre.*

Le nombre du nom : les noms communs varient pour la plupart en nombre (**pluriel / singulier**).

- **Pluriel en « -s »** (cas général). *Ex : fauteuils, ministres, pneus, détails.*
- **Pluriel en « -x »** :
 - o Sans changement morphologique pour la plupart des mots en **-eu, -au, -eau** et pour les noms en **-ou**. *Ex : cheveux, tuyaux, tableaux / hiboux, cailloux, bijoux, choux, genoux, joujoux, poux, ripoux.*
 - o Avec changement morpho-phonologique pour la plupart des mots en **-al** ou **-ail**. *Ex : animaux / vitraux.*
- **Pluriel invariable** pour les mots se terminant par **-s, -x ou -z** au singulier. *Ex : une-des souris / un-des héros / un-des choix / un-des gaz.*

3) Point de vue syntaxique

Du point de vue syntaxique, le nom constitue le **noyau du GN**. Précédé d'un **déterminant**, il forme un **groupe nominal minimal** (*le ciel / une route*), mais il peut s'enrichir de divers éléments (expansions du nom) pour former un **groupe nominal étendu**.

X- Comment identifier un verbe ?

La conjugaison est l'ensemble des **variations formelles** que prend le verbe en fonction de la **personne**, du **nombre**, du **temps** et du **mode**.

Le verbe décrit un **événement** qui s'inscrit dans le temps.

Traditionnellement, les grammaires admettent que le verbe connaît :

- Des groupes distingués par leur **infinitif** (verbes en -er, -re, -ir, -oir). Les programmes de 2015 ont abandonné les trois groupes traditionnels !
- Trois formes : **voix active** (*le chat mange la souris*), la **voix passive** (*la souris est mangée par le chat*), la **forme pronominale** (*le chat se nourrit de croquettes*).
- Six personnes : je, tu, il/elle, nous, vous, ils/elles.
- Cinq modes :
 - o Trois modes **personnels** : indicatif, subjonctif, impératif.
 - o Deux modes **impersonnels** : infinitif, participe.
- Deux séries de temps pour chaque mode : **temps simples** et **temps composés** (*cf fiche bristol*).

Attention ! Le conditionnel n'est plus un mode !

Le verbe est un élément fondamental du **groupe verbal** (le noyau) dont il peut être le seul constituant. *Ex : L'enfant chante.*

Plusieurs constructions du verbe :

- **Intransitive** : le verbe n'a pas de complément. *Ex : Il dort.*
- **Transitive** : le verbe a un ou plusieurs compléments.
 - o Si le complément est directement relié au verbe, c'est un **COD**. C'est une construction **transitive directe**. *Ex : Je lis un livre.*

- Si une préposition est nécessaire à l'introduction du complément, c'est un **COI**. La construction est **transitive indirecte**. Ex : *Il feint d'obéir à son supérieur.*
- **A double complémentation** : le verbe a deux compléments dont l'une est généralement direct et l'autre indirect. Ex : *Il lui a acheté son appartement.*
- **Attributive** : relation marquée entre le sujet ou l'objet et un attribut.
 - **Attribut du sujet**. Ex : *Sophie est heureuse.*
 - **Attribut de l'objet**. Ex : *Pierre trouve ses amies (COD) heureuses (attribut du COD).*

Le radical : tous les verbes possèdent un radical verbal. C'est l'élément commun à toutes les formes du verbe. Les **terminaisons** se placent après ce radical. Ce sont des **morphèmes grammaticaux**.

Des fois le radical change, on parle alors de « **base** ».

Ex :

- Deux bases -> finir : fini- / finiss-.
- Trois bases -> craindre : crain- / craign- / craind-
- Cinq bases -> vouloir : veu- / voul- / veul- / voud- / veuill-.

La terminaison apporte les **informations grammaticales** : mode, temps, personne.

Les verbes sont construits comme ça : radical + morphème de temps + morphème de personne.

Ex : *je chantais = chant + ai + s. / nous courrions = cour + ri + ons.*

+ apprendre *Bescherelle*.

XII- L'adjectif qualificatif

L'adjectif est un mot **variable** qui prend les **marques du genre et du nombre** du nom ou du terme auquel il se rapporte. Il peut avoir **quatre formes différentes** : masculin / féminin + singulier / pluriel.

Les marques du genre de l'adjectif :

- Formes écrites :
 - **Ajout d'un -e** à la forme du masculin. Ex : *joli / jolie ; lent / lente.*
 - Adjectifs qui ont un -e au masculin ne varient pas au féminin, ce sont des **adjectifs épiciènes**. Ex : *triste, propre, libre.*
 - L'ajout d'un -e peut entraîner des **modifications** portant sur la consonne finale du masculin :
 - **Consonne doublée**. Ex : *gros / grosse ; bon / bonne.*
 - **Consonne différente**. Ex : *neuf / neuve ; affreux / affreuse.*
 - **Modification de la voyelle**. Ex : *cher / chère.*
 - Certaines formes relèvent de **variations lexicales**. Ex : *vieux / vieil / vieille.*
 - Certaines formes changent de **suffixe**. Ex : *novateur / novatrice.*
- Formes orales :
 - L'ajout d'un -e final ne **change pas la prononciation** quand le masculin se termine par une **voyelle**. Ex : *jolie / jolie.*
 - Souvent, cet ajout entraîne la **prononciation de la consonne finale** non prononcée au masculin. Ex : *petit / petite ; lourd / lourde.*

- Les **changements de consonne finale** s'entendent aussi. *Ex : neuf / neuve.*
- Parfois il y a une modification de la voyelle : **fermée au masculin et ouverte au féminin**. *Ex : premier / première ; sot / sotté.*
- Pour une **voyelle nasale au masculin**, elle est remplacée au **féminin par une voyelle orale**. *Ex : voisin / voisine ; brun / brune.*

NB :

- Certains adjectifs sont employés qu'au masculin ou qu'au féminin (*enceinte*).
- Les adjectifs de couleur dérivés de nom ne s'accordent pas. *Ex : une feuille marron / des vêtements cerise.*

Les marques du nombre :

- Ajout de **-s**. *Ex : jolis, grandes.*
- Ajout du **-x** sans incidence sur l'oral. *Ex : beaux, nouveaux.*
- Ajout du **-x** avec variation de la finale. *Ex : amical -> amicaux.*
- Pluriel invariable pour les mots se terminant par **-x** ou **-s** au singulier. *Ex : surpris / doux.*

1) **Les degrés de l'adjectif**

- **Comparatif :**

- De **supériorité** : plus ... que.
- **D'égalité** : aussi ... que.
- **D'infériorité** : moins ... que.

Attention certains adjectifs ont un **comparatif irrégulier** (*ex : bon -> meilleur / mauvais -> pire*).

- **Superlatif :**

- **Relatif** : degré maximum ou minimum de l'adjectif. *Ex : Le Vatican est le plus petit Etat d'Europe. / L'océan Pacifique est le plus étendu de la planète.*
- **Absolu** : degré d'intensité élevé de la qualité évoquée -> adverbes « très / fort / extrêmement » + adjectif. *Ex : Il est très costaud mais extrêmement naïf.*

Attention ! Ne pas confondre **adjectifs** et **participes passés** (qui sont les formes adjectivales du verbe). Les participes passés, dans leur forme adjectivale, ont les différentes fonctions de l'adjectif : épithète, attribut, apposé. *Ex : un homme fatigué.*

Astuce : mettre au comparatif ou superlatif (plus, le plus).

2) **Les fonctions de l'adjectif**

Dans les GN, l'adjectif est :

- **Epithète** (quand il est juxtaposé au nom ou coordonné avec d'autres adjectifs). *Ex : Ce livre passionnant.*
- **Apposé** (détaché du GN par une virgule à l'écrit ou une pause à l'oral. Elle dépend du GN étendu. Elle renvoie au sujet.). *Ex : Ce livre, passionnant, a retardé mon endormissement.*

Dans le groupe verbal, avec des verbes attributifs, l'adjectif est :

- **Attribut du sujet**. *Ex : Toutes les pierres sont chaudes.*
- **Attribut du complément d'objet**. *Ex : Je trouve cette histoire effrayante.*

a) L'adjectif épithète

Il se rapport à un ou plusieurs **noms** (ex : *une robe et une veste bleues*) ou à un **pronom** (ex : *quelque chose de beau*).

Il est une des **expansions du nom** (avec le complément du nom et la proposition relative).

Il peut être **postposé** (c'est l'ordre « normal »). C'est le cas des adjectifs relationnels, qualificatifs de forme et de couleur, des adjectifs suivis d'un complément, et des comparatifs suivis d'un complément (ex : *une épreuve plus importante que les autres*).

Il peut aussi être **antéposé** (devant le nom). C'est le cas des adjectifs avec une nuance évaluative ou affective (ex : *beau, bon, petit, joli, vieux*) ou susceptibles de porter des valeurs affectives ou appréciatives (ex : *atroce, merveilleux, épouvantable*), et des épithètes de « nature » (ex : *Les vertes prairies / la belle Hélène*).

Il peut aussi avoir une **place libre sans modification de sens** (ex : *l'immense maison / la maison immense*) ou **avec modification de sens** (ex : *un petit ami / un ami petit*).

L'adjectif épithète peut être **juxtaposé** (ex : *Les voitures rouges, noires sont belles*) ou **coordonné** à d'autres adjectifs épithètes (ex : *Les voitures rouges et noires*).

b) L'adjectif attribut

L'attribut du sujet est le **second constituant du groupe verbal**. Le verbe introducteur est le **verbe « être »** ou un **verbe d'état** (paraître, sembler, demeurer, rester, passer pour etc). Ex : *Il est heureux*.

L'adjectif attribut prend les **marques de genre et de nombre du sujet**.

Il est pronominalisé par « **le** », quelque soit le nombre et le genre. Ex : *Les acrobates sont légers -> Les acrobates le sont*.

L'attribut du complément d'objet se rencontre dans les structures de type : Verbe + GN + adjectif. Ex : *Pierre trouve sa voisine sympathique. -> Pierre la trouve sympathique*.

3) Le groupe adjectival

L'adjectif qualificatif peut être le **noyau d'un groupe adjectival**. Il peut être complété par :

- Un **adverbe**. Ex : *une histoire très intéressante*.
- Un **groupe prépositionnel**. Ex : *il est fou à lier. / Elles sont fières de leur réussite*.
- Une **proposition subordonnée**. Ex : *Pierre est fier que son fils ait réussi*.

4) Les adjectifs qualifiants et relationnels

Adjectifs qualifiants :

- Peuvent être affectés par la **marqué d'un degré**. Ex : *un livre plus / très / assez intéressant*.
- Enoncent une **qualité** ou une **propriété** du nom. Ex : *une robe rouge*.

Adjectifs relationnels :

- Sont souvent **dérivés d'un nom** (Ex : cœur -> cardiaque / Asie -> asiatique).
- Sont toujours **postposés** au nom. (Ex : un arrêté municipal)
- Ils ne peuvent généralement **pas être attributs**.
- Ils ne peuvent pas recevoir une marque de degré.
- Ils ne peuvent pas être coordonnées avec des adjectifs qualificatifs.
- Ils délimitent une **sous-classe** du nom. Ex : une carte routière (sous-classe de « cartes »).
- Ils sont équivalents à un **complément du nom**. Ex : Le discours présidentiel (du Président).

XII et XVIII- Les pronoms

Le pronom **remplace** un GN, un nom, un adjectif, une proposition complétive ou une construction infinitive précédée de la préposition « de ».

Il s'accorde en **genre** et en nombre avec le ou les termes qu'il remplace.

Six catégories de pronoms : **personnels, possessifs, démonstratifs, relatifs, interrogatifs et indéfinis**.

Ils peuvent avoir différentes fonctions, comme les noms : **sujet, COD, COI, attribut, complément du nom, complément circonstanciel**.

1) Les pronoms personnels

Ils correspondent aux trois personnels du pluriel et trois personnes du singulier.

Les pronoms personnels « **je, tu, nous, vous, on** » sont des pronoms qui ne remplacent rien dans le texte, ils renvoient aux protagonistes de la situation. Ce sont des **déictiques**.

« **Il** » et tous les **pronoms de la 3^{ème} personne** qui ont généralement un antécédent fonctionnent comme **substituts anaphoriques**.

Les pronoms « nous » et « vous » ont une valeur anaphorique lorsqu'ils incluent la 3^{ème} personne.

Nous = moi + lui / vous = toi + lui.

Formes conjointes				Formes disjointes
Pronoms sujets	Pronoms objets			
	Directs	Indirects	Réfléchis	
je	me	me	me	moi
tu	te	te	te	toi
il, elle, on	le, la	lui	se	lui, elle, soi
nous	nous	nous	nous	nous
vous	vous	vous	vous	vous
ils, elles	les	leur	se	eux, elles

Formes conjointes = liées au verbe directement. Ex : Je le vois.

Formes disjointes = séparées du verbe. Ex : Elle pense à toi.

Le cas de « on » : « on » est un **pronom personnel indéfini** aux emplois multiples. Il a trois emplois principaux :

- Il peut signifier « les gens » en général, **l'espèce humaine**. Ex : On a souvent besoin d'un ami.

- Il peut représenter **une ou plusieurs personnes** de genre indéterminé. *Ex : on frappe à la porte.*
- Dans un usage familier, il équivaut à « **nous** », par lequel il est souvent repris en position détachée. *Ex : Nous, on attend de tes nouvelles.*
 - ➔ Le caractère indéterminé de ce pronom lui permet de prendre la place des pronoms des autres personnes (effet stylistique). *Ex : On se moque de ses camarades ? (= tu ou vous).*

Le pronom réfléchi : on le trouve dans les formes verbales pronominales. C'est lorsque le pronom personnel complément représente la **même personne** que le sujet du verbe « **me, te, se, nous, vous, se** ». Dans certains verbes, ce pronom ne peut pas s'analyser, il fait partie du verbe (*ex : cette voiture se vend bien*). Parfois, ce pronom a une fonction syntaxique (*ex : Je me lave. « Me » COD de « lave »*). Il existe des verbes uniquement **pronominaux** (*ex : se souvenir, s'évanouir, s'abstenir etc*).

Les pronoms personnels (adverbiaux) « en » et « y » :

« Y » peut être COI, CC ou complément essentiel de lieu (*Ex : Il y va*).

« En » peut être COI, COD, complément essentiel de lieu, complément du nom, complément de l'adjectif.

Attention !

- Ne pas confondre la **préposition « en »** (*ex : Il est arrivé en retard*) et le pronom (*ex : Je m'en soucie*).
- « **Le, la, les, l'** » peuvent être des **déterminants**.

2) Les pronoms possessifs

Ils sont formés de l'article défini et d'une forme tonique du possessif. Ils s'accordent en genre et en nombre avec l'antécédent qu'ils représentent.

Relation avec la personne	Antécédent singulier		Antécédent pluriel	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
moi	le mien	la mienne	les miens	les miennes
toi	le tien	la tienne	les tiens	les tiennes
lui, elle	le sien	la sienne	les siens	les siennes
nous	le nôtre	la nôtre	les nôtres les vôtres les leurs	
vous	le vôtre	la vôtre		
ils, elles	le leur	la leur		

3) Les pronoms démonstratifs

Ils varient en genre et en nombre en fonction du **référent désigné**.

Ils peuvent être **déictiques** (*ex : qu'est-ce que cela veut dire ?*) ou **anaphoriques** (*ex : Le roi désigna quelqu'un pour lui succéder, celui-ci régna donc sous le nom d'Henri IV*).

	Variables				Invariables
	Singulier		Pluriel		Singulier
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Neutre
Simple	celui	celle	ceux	celles	ce
Composés	celui-ci celui-là	celle-ci celle-là	ceux-ci ceux-là	celles-ci celles-là	ceci cela, ça

Les pronoms démonstratifs possèdent deux formes : une **simple** et une **composée** (avec ajout des particules « -ci » et « -là »).

Les formes simples ne sont pas autonomes, elles doivent être accompagnées d'une expansion qui les détermine. *Ex : Je n'ai jamais vu **celle du dessus**. / **Ceux qui vivent**.*

Dans les formes neutres, « **cela** » reprend ce qui a été dit (**anaphore**) / « **ceci** » annonce ce qui va suivre (**cataphore**).

Il y a aussi « **ça** » et « **c'** » (*c'est*).

4) Les pronoms interrogatifs

On distingue :

- Des formes **simples**. *Ex : Qui est venu ? Qu'as-tu vu ?*
- Des formes **renforcées**. *Ex : Qui est-ce qui est venu ? Qu'est-ce que tu as vu ?*

La forme « **quoi** » est considérée comme familière dans « *Tu as vu quoi ?* ».

Il existe aussi un **pronom complexe** (*lequel, laquelle, lesquels, lesquelles*) servant lorsque l'interrogation porte sur un ou plusieurs éléments d'un ensemble. Il peut être **anaphorique** (*ex : Il existe plusieurs livres, lequel est le tien ?*) ou **déictique** (*ex : Lequel de ces champignons est comestible ?*).

5) Les pronoms indéfinis

Ils constituent une catégorie hétéroclite composée de formes très diverses et parfois inattendues. Leur complexité est moins grande quand on les représente sous forme de tableau :

Quantificateurs				Identificateurs
Quantité nulle	Singularité	Pluralité	Totalité	
nul(le)	l'un(e)	quelques	tout	le (la, les)
personne	quelqu'un(e), quelque chose	un(e)s	tous, toutes	même(s)
rien	n'importe qui, n'importe quoi	plusieurs	chacun(e)	l'autre
aucun(e)	je ne sais qui, je ne sais quoi	certain(e)s		(les autres)
pas un(e)	n'importe lequel, laquelle	beaucoup		autrui
	qui que ce soit, quoi que ce soit	peu la plupart		autre chose
				tel

Attention ! Beaucoup de pronoms indéfinis sont les homonymes de déterminants. Pour ne pas les confondre, il suffit d'analyser si le mot qui pose problème fait partie d'un GN (= déterminant) ou s'il remplit à lui seul les fonctions d'un groupe nominal (= pronom).

Ex : beaucoup (dét.) de joueurs ont parié, peu (pronom) ont gagné.

6) Les pronoms relatifs

Le pronom relatif est un subordonnant qui relie la proposition relative à l'antécédent qui se situe dans la principale.

➔ « **Qui, que, quoi, dont, où** » + différentes formes de « **lequel** ».

Il remplit une triple fonction :

- Il **introduit une proposition subordonnée relative**.
- Il représente un GN : son **antécédent**.
- Il a une **fonction** dans la proposition relative. Ex : *Le chat de la voisine qui mange de la bonne cuisine fait ronron.* -> *proposition subordonnée : complément du groupe nominal « le chat de la voisine » / « qui » -> sujet de « mange ». / « le chat de la voisine » : antécédent.*

L'antécédent du pronom relatif peut être aussi un pronom personnel (ex : *Lui qui déteste le rap 'est retrouvé à un concert*) ou un pronom démonstratif (ex : *celui qui a posé cette lampe n'était pas doué*).

Le pronom relatif est toujours **en tête** de la proposition subordonnée.

	Formes simples	
	Antécédent animé	Antécédent non-animé
Sujet	qui	
COD et Attribut	que	
Complément prépositionnel : COI, CC, CDN, CDAdj	prép. + qui dont	prép. + quoi dont où

Formes composées			
Singulier		Pluriel	
Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
lequel	laquelle	lesquels	lesquelles
duquel	de la quelle	desquels	desquelles
auquel	à laquelle	auxquels	auxquelles

Pour bien analyser un pronom relatif, il faut identifier son **antécédent** et trouver la **fonction** syntaxique de ce pronom dans la subordonnée relative.

XIV- Les emplois de « que »

Cf fiche bristol

XV- Adverbe ou préposition ?

1) Les adverbes

Les adverbes sont une classe de mots **nombreux** et **disparates**. On y distingue cependant toute la série formée avec le **suffixe – ment**.

Ils sont généralement **invariables** (ne changent jamais de forme, sauf pour « tout »), **intransitifs** (ils n'assurent pas la liaison entre les différents éléments de la phrase, sauf quand l'adverbe est complété d'une subordonnée), **dépendants** (dépendent d'un autre élément de la phrase qu'ils modifient).

Attention ! Le critère de dépendance ne s'applique pas à certains adverbes qui forment à eux seuls une phrase ou proposition (ex : *Oui / non + adverbes d'énonciation qui apportent un commentaire*).

Ils peuvent être **simples**, **dérivés** ou **composés**.

Lorsqu'il y a plusieurs mots pour jouer le rôle de l'adverbe, on parle de **locution adverbiale** (ex : *au-delà, en vain, ne ... pas, tout de suite etc*).

Différents types d'adverbes :

- Adverbes de **degré** : *plus, moins, aussi ...*
- Adverbes de **manière** : *bien, honnêtement, sérieusement, mieux, vite ...*
- Adverbes de **lieu** et de **temps** : *ici, ailleurs, loin, hier, demain, aussitôt ...*
- Adverbes de **commentaire** : *peut-être, sans doute, probablement ...*
- Adverbes de **relation logique** : *pourtant, cependant ...*
- Adverbes de **négation** : *ne ... pas, ne ... plus, ne ... rien, ne ...*

2) Les prépositions

Les prépositions sont des **mots de relation** qui servent « d'attaches » entre un élément qui les précède et un autre élément qu'elles introduisent. Elles sont **invariables** et **transitives**.

L'ensemble formé par la préposition et le GN est nommé **groupe prépositionnel**. Il a une fonction dans la phrase (COI, CC, complément du nom, complément de l'adjectif).

Les prépositions les plus fréquentes sont « **à** » et « **de** » : elles ont un rôle de mise en relation et n'ont pas de contenu sémantique, contrairement à d'autres (ex : « *avec* » -> *manière* / « *avant* » -> *le temps*).

- On peut regrouper les prépositions par **sens** (sauf pour « à » et « de ») :

SENS DE LA PRÉPOSITION	Exemples
Manière	en, avec, par, sans...
Temps	avant, après...
Lieu	en, chez, dans, devant...
But	pour...

Lorsqu'il y a plusieurs mots pour jouer le rôle de la préposition, on parle de **locution prépositionnelle**. Ex : *à côté de, par rapport à, au-dessus de, en haut de, grâce à ...*

3) Adverbe ou préposition ?

Pour différencier un adverbe d'une préposition, il faut faire le **test de suppression** (en supprimant la locution ou l'élément introduit).

- La **suppression de la préposition** est généralement **impossible**.
- La **suppression de l'adverbe** est généralement **possible**.

Ex :

- *J'habite chez mes parents.* -> *préposition, on ne peut pas supprimer « chez ».*
- *Il a souvent visité le musée.* -> *adverbe, on peut supprimer « souvent ».*

@maitresse.jero

- *Il est perché en haut. -> adverbe (grammaticalement possible).*
- *Il est perché en haut du mur -> préposition car pas supprimable.*

Pour vérifier que le mot est bien un adverbe, on peut le **remplacer par un autre adverbe**. Ex : *Il est perché bravement / maladroitement.*